

# CONSEIL MUNICIPAL

## 05 août 2022

Le 05 août 2022, 20 heures 00, le conseil municipal de la commune d'Embreville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CAVÉ Daniel, Maire, et sur sa convocation.

**Présents** : MM.et Mmes CAVÉ Daniel, SUEUR Marianne, MONCHAUX Pierre, DUHAMEL Jean-Michel, VANAERDEWEGH Martine, BRUTELLE Isabelle, SENECHAL Jacky, DESENCLOS Nicolas.

**Absents** : MM.et Mmes DOUAY Gabriel, DECHEPY Isabelle, QUENEUILLE Olivier, FERRU Olivier, GET Stéphanie, DEGARDIN Matthieu, MONCHAUX Rodolphe.

**Secrétaire de séance** : Mme SUEUR Marianne.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé sans observation.

### **RETROCESSION DES VOIERIES, RESEAUX ET ESPACES COLLECTIFS**

Dans le cadre du projet d'aménagement et de construction sis rue des Huguenots et rue d'Hocquelus à EMBREVILLE, concernant les parcelles A206, A484, A640 et 641, A 749 et 750, et A 776, l'AMSOM-HABITAT s'engage à réaliser les aménagements prévus dans le permis et à rétrocéder la voirie, réseaux et espaces collectifs de la zone non matérialisée en rouge sur le plan annexé à la convention, à la commune de EMBREVILLE.

En contrepartie, la commune de EMBREVILLE s'engage à intégrer dans le domaine public communal ladite voirie, réseaux et espaces collectifs.

La rétrocession de la voirie, réseaux et espaces collectifs devra intervenir au plus tard dans les six mois suivants l'achèvement de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer les démarches nécessaires pour l'intégration des futures voiries, réseaux et espaces collectifs créés dans le cadre du projet de bégainage, et à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

### **LOTISSEMENT AUX CAVEYETTES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27/09/2019, le conseil municipal avait fixé à 49 € TTC le m<sup>2</sup> pour l'ensemble des lots. Il ne reste plus que le lot n°2 et n°21. Monsieur le Maire explique que le lot n°21 est enclavé et qu'il est difficile à vendre. Il indique que Mr et Mme COURVALET, domiciliés rue de la Croix Jacques Grognet, souhaiteraient acquérir ce lot pour y créer un logement locatif. Monsieur le Maire propose de vendre ce lot n°21 au prix de 39 € le m<sup>2</sup>. Le terrain étant d'une superficie de 805 m<sup>2</sup>, le prix s'élèverait donc à 31 395 €TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe le prix du lot n°21 à 39 € TTC le m<sup>2</sup> soit 31 395 € TTC.

Monsieur le Maire indique que le terrain initialement prévu pour un boulodrome intéresse les propriétaires riverains du lot n° 22 ; Mr LAVACRY Victor et Mme LELEU Annaëlle, afin d'agrandir leur terrain. Le projet de boulodrome n'étant pas réalisable, Monsieur le Maire propose de leur vendre ce terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup>. Cela permettrait d'équilibrer le budget total avec la baisse du prix de vente du lot n°21. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe le prix de ce terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> à 25 € TTC le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage étant à la charge des acquéreurs.

## DIVERS

La séance est levée à 20 heures 30.

CAVE Daniel	SUEUR Marianne	MONCHAUX Pierre
DUHAMEL Jean-Michel	DOUAY Gabriel	VANAERDEWEGH Martine
BRUTELLE Isabelle	DECHEPY Isabelle	QUENEUILLE Olivier
FERRU Olivier	SENECHAL Jacky	DESENCLOS Nicolas
GET Stéphanie	DEGARDIN Matthieu	MONCHAUX Rodolphe